

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 08 novembre 2024

Le huit novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2024.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 8 Pour:8 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Damien MALIGE représenté par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Marc PRADAL a été nommé secrétaire.

OBJET: Création de servitudes - station d'épuration la Vialette DE_2024_047

M.CHALMETON Hervé est sorti de la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

VU la délibération n°2022-08 en date du 12 février 2022 concernant l'acquisition des terrains de la station d'épuration de la Vialette;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des servitudes d'accès à la station d'épuration et de passage de canalisation d'eau usée et d'eau potable comme indiqué sur les plans du géomètre SCP ALLO et CLAVEIROLE;

CONSIDERANT que les parcelles concernées sont les suivantes :

- la parcelle A 301 (commune de Lajo) appartenant aux consorts BOUDON
- la parcelle A 783 (commune de Lajo) appartenant aux consorts CHALMETON;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE d'inscrire les servitudes d'accès à la station d'épuration et de passage des canalisations dans l'acte de vente notarié;

CHARGE la SCP DELHAL/BONHOMME-ROMIEU de rédiger l'acte de vente;

AUTORISE Madame la Maire à signer les documents afférents ;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :


14 NOV. 2024
14 NOV. 2024

**La Maire,
Colette ROUQUET.**

Date de transmission de l'acte: 14/11/2024

Date de réception de l'AR: 14/11/2024

048-214800898-DE_2024_047-DE

A G E D I